

7^{ma} SESSIONE STASURDINARIA DI U 2020
7^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
21 È 22 DI DICEMBRE DI U 2020
21 ET 22 DECEMBRE 2020

2020/E7/047

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME SANTA DUVAL
AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »**

OBJET : Programme LAEDER en Corse

Excusez-moi, je réponds à plusieurs questions mais il était prévu que certaines conseillères et conseillers exécutifs soient là. Finalement, ils ne sont pas présents physiquement. Ceci pour dire que normalement ces réponses auraient dû être apportées par les conseillères ou conseillers exécutifs plus directement en charge de ces questions.

L'important c'est que la réponse intervienne.

Donc rapidement, vous pointez une vraie difficulté. Simplement, je souhaite la resituer dans le contexte d'ensemble et expliquer où ces difficultés trouvent leur origine et comment nous essayons de les contourner et de les dépasser.

Alors, d'abord, il faut rappeler que le programme LAEDER c'est environ 5% du budget total du FEADER, donc c'est relativement marginal en volume, même si les opérations qui sont soutenues par les GALs sont des opérations importantes puisqu'elles concernent le plus souvent, bien sûr, des territoires du rural et de l'intérieur. Et je rappelle que lors de la mandature précédente, nous nous étions battus précisément pour que tous les GALs puissent rester éligibles et que ne soient pas pénalisés ceux qui n'avaient pas eu nécessairement l'ingénierie suffisante pour présenter des projets passant les clous de la Commission Européenne.

Deuxième remarque, les difficultés sur la mise en œuvre des paiements sur les GALs et plus généralement sur les fonds qui les alimentent, sont des difficultés récurrentes sur tous les programmes LAEDER. Je rappelle les statistiques au plan français global aux termes de la programmation 2014-2020, 17,93 % des fonds ont été programmés (à l'échelon français) et seulement 5,45 % payés.

Donc, les difficultés que nous rencontrons ici se retrouvent ailleurs. Et pourquoi se retrouvent-elles ailleurs ? Parce que nous sommes confrontés à des dispositifs qui sont extrêmement complexes, avec des règles lourdes, changeantes. Une difficulté d'articulation entre l'autorité régionale, l'autorité de gestion, l'Etat, l'Union Européenne.

Donc des difficultés que l'on rencontre partout et que nous avons également rencontré lors de la programmation précédente puisque je rappelle que lors de la précédente programmation 2007-2013, les erreurs qui avaient été commises avaient valu, à la Collectivité de Corse, in fine puisque c'est elle qui paye, une pénalité de 1,4 M d'€. Avec le risque également de perdre l'agrément de l'autorité de gestion.

Donc, voilà d'où l'on part. On a rencontré encore aujourd'hui des difficultés que l'on essaye de régler et, notamment, à travers le recrutement d'une personne qui est spécifiquement dédiée à fiabiliser les procédures de gestion.

Deuxièmement, une meilleure concertation entre l'ODARC et les services de la Collectivité de Corse.

Troisièmement, une meilleure concertation entre l'ODARC et les services de la Collectivité de Corse et les structures légales qui portent les projets. Il faut avoir en tête que ce qui peut être perçu quelque fois comme un excès de formalisme de la part des services instructeurs, est simplement une nécessité pour sécuriser la procédure avec le contrôle des autorités de l'Union Européenne qui arrivent a posteriori, quelques fois, quelques années après, si tout n'est pas véritablement au carré, il y a une double sanction : une obligation de restitution de la part des personnes bénéficiaires des subventions et une sanction financière, voire la perte de l'outil de gestion pour l'ODARC et la Collectivité de Corse.

On connaît ces difficultés. On travaille à les résoudre notamment à travers une amélioration des procédures, le renforcement des personnes dédiées et les discussions en cours auprès de Bruxelles sur le nouveau règlement sur les GALs et LAEDER laissent penser que l'on pourrait aller jusqu'à une période de programmation fin 2023 et paiements réalisés jusqu'à fin 2025.

Donc cet allongement des délais qui va être adopté au plan global va bénéficier aussi à la Corse et nous permettra de sécuriser les procédures et les paiements.

On s'attache à le faire le plus vite possible.